Polémique : le concert « Solidarité Congo » avec Gims, Youssoupha et Gazo reporté avec l'accord de l'organisateur

Libération, 28 mars 2025

A la suite de nombreuses demandes de la part de la communauté rwandaise et de menaces de manifestations, le préfet de police de Paris a fini par interdire la tenue du concert en soutien aux victimes de la guerre en RDC, prévu le même jour que la journée en hommage au génocide des Tutsis.



Le chanteur Gims, le 21 juillet 2024, lors de la 39e édition du Festival Musiks à Manosque. (Louai Barakat/Hans Lucas. AFP)

«C'est avec regret, mais aussi responsabilité», que le report du concert caritatif en soutien «aux enfants victimes du conflit à l'est de la République démocratique du Congo», demandé par la ville de Paris et le préfet de police, Laurent Nuñez, a été acté, ont annoncé les responsables de «Solidarité Congo» sur leur compte Instagram. En cause, la date de l'événement, prévu le même jour que la journée internationale de commémoration du génocide au Rwanda, à savoir le 7 avril.

L'association a précisé que cette décision «imposée par les autorités administratives» a été prise «après avoir exploré toutes les voies de conciliation, toutes les alternatives possibles» pour maintenir l'événement qui devait rassembler, sur la scène de l'Accord Arena, Gims, Youssoupha, Gazo, Dadju, Uzi ou encore Angélique Kidjo. «Une nouvelle date sera annoncée très prochainement», rassurent néanmoins les organisateurs.

«Imposée par les autorités administratives», la décision a été saluée sur X par l'ambassadeur du Rwanda en France, François Nkulikiyimfura. La communauté rwandaise dans l'Hexagone a elle aussi réagi sur X en rappelant que «le 7 avril est une journée de recueillement et de réflexion en hommage aux victimes du génocide des Tutsis.»

Risques de troubles à l'ordre public

Dans un message posté sur X en milieu de journée, Laurent Nuñez avait averti qu'il lancerait la procédure d'interdiction «eu égard aux risques de troubles à l'ordre public» que constituerait le maintien de ce concert le 7 avril. Des associations rwandaises demandaient depuis plusieurs semaines le report de ce concert, au vu de la charge symbolique de cette date. Début mars, le président de la Communauté rwandaise de France, Christophe Renzaho, avait jugé qu'un maintien de l'événement aurait été «de la provocation». Ce dernier, qui avait annoncé des manifestations aux abords de la salle le jour du concert, avait par ailleurs affirmé que son association ne s'opposerait pas au concert s'il se tenait

à une autre date. «On est conscients de la liberté d'expression», avait-il affirmé.

Depuis trente ans, l'est de la RDC, région riche en ressources naturelles et frontalière du Rwanda, est ravagé par des violences meurtrières impliquant une myriade de groupes armés et certains pays voisins. Ces violences se sont récemment intensifiées à la faveur de l'offensive éclair menée par le groupe armé M23, soutenu par des troupes rwandaises. Selon l'ONU, plus de 100 000 personnes ont fui la zone ces trois derniers mois. Ce conflit puise ses racines dans le génocide des Tutsis en 1994, la fuite en RDC de centaines de milliers de Hutus, dont de nombreux génocidaires, et les guerres qui ont suivi.

L'Unicef, l'agence onusienne de protection de l'enfance à qui devaient être reversées les recettes, s'est elle-même désolidarisée de l'événement, jugeant *«impossible»* de bénéficier d'un concert caritatif organisé lors de la journée de commémoration du génocide qui a fait au moins 800 000 morts, majoritairement des Tutsis.

Par LIBERATION et AFP